RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 01123
Numéro SIREN : 498 855 261
Nom ou dénomination : EVARVI

Ce dépôt a été enregistré le 18/03/2013 sous le numéro de dépôt 2900

2900

18 MARS 2013

2013B1123

EVARVI
SARL au capital de 784 958 €

ZI BELLEVUE
Rue blaise PASCAL
35 220 CHATEAUBOURG

TRANSFORMATION DE LA SARL EVARVI EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE.

RAPPORT MIXTE

- DU COMMISSAIRE AUX COMPTES A LA TRANSFORMATION EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 223-43 DU CODE DE COMMERCE.

-

- DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 224-3 DU CODE DE COMMERCE.

CABINET LEPRINCE ET ASSOCIES
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET
DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
S.A. AU CAPITAL DE 152 460 EUROS
RCS RENNES 301 241 642
1 rue d'Espagne - B.P. 70131
35201 RENNES CEDEX 2
Tél. 02.99.50.00.36 – Fax 02.99.53.80.54
e-mail : contact@cla-ec.com

Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes : dépôt N°2900 en date du 18/03/2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Messieurs les Associés,

En notre qualité d'une part de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 04 Mars 2013, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société,

- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Le projet de comptes annuels établi au 31 décembre 2012 qui nous a été remis pour conduire notre mission, n'a fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, il n'a pas encore été approuvé par votre assemblée générale à la date de ce rapport. Ce projet de comptes annuels fait apparaître un résultat de -112 546 €, un total de capitaux propres de 1 279 180 € et une production de l'exercice de 192 000 €.

L'exercice comptable 2012 se caractérise au titre des faits significatifs par une rupture conventionnelle qui impact le résultat exceptionnel à hauteur de 120 000 €.

L'activité du holding et les prestations assurées à sa société d'exploitation la société Bretagne Télécom ont été récurrentes sur l'exercice.

Il est a noté qu'un contrôle fiscal est intervenu au cours de l'exercice relatif aux crédits impôts recherches comptabilisés au titre des exercices 2012,2011 et 2010. Les conclusions de ce contrôle ont fait l'objet d'une provision au 31/12/2012 à hauteur de 31 993 €.

Par ailleurs, au titre des événements post clôture, il est à noter :

- l'assemblée générale extraordinaire du 19 Février 2013 qui a entériné la cession des 16 176 parts sociales détenues par Mr François Chevalier à la SARL HOST BT.

-au niveau de sa filiale opérationnelle la SAS Bretagne Télécom l'acquisition le 11 janvier 2013 de la branche d'activité de la société HOSTPARNER « conseils en systèmes et logiciels informatiques ».

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

-à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation,

-à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nos travaux ont été réalisés sur la base du projet de comptes annuels établis à la date du 31 décembre 2012.

Nous avons pris note que le projet de transformation intervient dans le cadre des évolutions capitalistiques en cours, la forme SAS correspond davantage au mode de gouvernance envisagée.

Le rapport du gérant établi en date du 28 Mars 2013 présentant les modalités de l'opération de transformation n'appelle pas d'observation de notre part.

Il ne nous a pas été signalé l'existence d'avantage particulier et nous n'en avons pas relevé lors de nos diligences

Il est à noter qu'une augmentation de capital social est envisagée post opération de transformation.

Enfin, s'agissant spécifiquement d'une transformation en Société par Actions Simplifiée, il nous apparaît utile de souligner que cette transformation ne peut être entérinée qu'avec le consentement unanime de l'ensemble des associés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social, ces derniers étant principalement constitués des titres de participations détenus de la filiale opérationnelle la SAS BRETAGNE TELECOM.

Sur ce point, il convient de noter que la SAS BRETAGNE TELECOM :

- enregistre une progression constante de son chiffre d'affaires sur les deux derniers exercices +16%, confirmé par les éléments d'activité des premiers mois de 2013 : +20%.

A cette progression devrait s'ajouter le développement inhérent à l'apport de la branche d'activité HOST PARTNER intervenu début 2013 ainsi que la poursuite du développement de l'activité DATA CENTER dont le démarrage est intervenu fin 2012.

-présente un prévisionnel d'activité 2013 à 2015 faisant apparaître des excédents bruts d'exploitation en progression significative.

Ces éléments prospectifs sont de nature à justifier l'absence de prise en compte de provision pour dépréciation des titres de participations.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

FAIT A RENNES,
Le 11 Mars 2013

Le Commissaire à la Transformation

LEPRINCE ET ASSOCIES
Thierry LEPRINCE
Commissaire aux Comptes associé
Membre de la Compagnie Régionale de RENNES